

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - Plate-forme logistique à Ablaincourt-Pressoir - avril 2021

De :

Date : 29/04/2021 16:32

Pour : "pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr" <pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr>

Madame la Préfète,
Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Vous trouverez en pièce jointe mes observations relatives au projet de plate-forme logistique à Ablaincourt-Pressoir. Elles portent essentiellement sur :

- son incidence sur l'artificialisation des sols,
- les émissions de CO2 qu'il engendre.

Cordialement,

,

— Pièces jointes :

AP-EP.pdf

30 octets

à Madame Nguyen, Préfète de la Somme,
et Monsieur Guilbert, Commissaire-Enquêteur

Objet :

Observations dans le cadre de l'enquête publique du projet de plate-forme logistique à Ablaincourt-Pressoir, avril 2021

Madame la Préfète,
Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Les émissions de gaz à effet de serre et l'artificialisation des sols sont des enjeux qui dépassent le périmètre limité de l'enquête publique, et c'est au regard de ces enjeux qui n'ont pas de frontières que je vous communique mes observations.

1. Artificialisation des sols

Contrairement aux projets récents d'entrepôts de stockage dans le département pour lesquels j'ai pris le temps de consulter les dossiers d'enquête publique, je constate enfin que la surface de toitures (donc l'emprise au sol) n'est ici pas complètement perdue, mais sera exploitée par l'installation de panneaux photovoltaïques, à l'exception de la seule partie destinée à des produits dangereux.

Cet engagement doit être souligné afin d'être généralisé aux autres projets de ce type, qui d'ordinaire justifient d'un stockage marginal de produits dangereux pour se dispenser de l'exploitation de l'ensemble de leurs toitures, évoquant une soi-disant impossibilité technique, contournant de manière peu honnête mais légale l'obligation qui leur est destinée.

Que cela soit donc su : ce projet montre la faisabilité de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des entrepôts de stockage, hors cellules exemptées, contredisant les arguments répondus dans le cadre des autres projets.

Toutefois, « nous n'avons cessé de grignoter les terres agricoles pour ouvrir des zones commerciales, des zones industrielles et des zones de logistique. Il faut rompre avec cette pratique », déclarait le Président de la République au Salon de l'Agriculture de 2019. Ce projet ne rompt pas la pratique.

2. Émissions de CO₂

Sauf erreur de ma part, l'étude comporte une erreur de taille, qui minimise d'un facteur 1000 les émissions de CO₂ du projet dans le rayon de 1 à 1,5 km.

En effet, en p.C-77, dans le tableau 30, l'unité d'émission de CO₂ par kg de combustible est exprimée en g/kg alors qu'il s'agit de kg/kg, comme indiqué dans le guide incorrectement cité *Air pollutant emission inventory guidebook*. Chimiquement, il est d'ailleurs facile de comprendre que l'ajout de 2 oxygène O à chaque carbone C par combustion d'une molécule essentiellement carbonée, ça triple globalement le poids initial.

En complément, les tableaux 31 et 32 manquent d'unités pour être compris. Par ailleurs, le détail des calculs semble manquer au dossier. Néanmoins, il est évident qu'il n'y a pas 83 kg de CO₂ émis pour 175 kg de CO, par an. Il s'agit vraisemblablement de 83 tonnes de CO₂, qui correspondraient à près de 30 m³ de carburant annuellement consommé.

Néanmoins, il faut souligner le ridicule de limiter le calcul d'émissions du projet sur ce seul périmètre de 1 à 1,5 km autour du site. En effet, les émissions de CO₂ induites par le projet dans ce périmètre, même corrigées de ce facteur 1000, sont négligeables au regard de l'ensemble des émissions induites par le projet, avec des transports depuis les distributeurs, parfois situés à l'autre bout du monde, jusqu'aux points de livraison.

Je note enfin, en p.C-84, que l'affirmation « fonctionnement de la chaudière: le combustible étant du gaz naturel, les émissions de CO₂ associées seront faibles » est très exagérée. En France, le gaz émet 75 kg de CO₂ par GJ contre 91 pour le fioul (d'après l'Ademe, *Base Carbone*, 18 novembre 2014), soit à peine 0,2 fois moins.

Quoiqu'il en soit, négliger les émissions de CO₂ n'est pas une particularité de ce projet-ci, mais est systématique dans tous les dossiers d'entrepôts dont j'ai parcouru les dossiers d'enquête. Or, nos responsables publics ne devraient pas d'une part annoncer des objectifs ambitieux de réduction, nécessaires, et d'autre part fermer les yeux sur ces omissions volontaires. Chers décideurs, Madame la Préfète, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, vous êtes les premiers concernés pour demander l'honnêteté des projets qui vous sont soumis, en compatibilité avec les engagements pris à toutes les échelles pour le climat.

Pour le reste, je note que ce projet est motivé, comme généralement les projets de ce type, par des promesses d'emplois directs, sans jamais chiffrer les pertes indirectes liées à la délocalisation des activités de production soutenue par son activité, et qui pourraient être bien plus importantes.

Souhaitant vivement la durabilité de nos aménagements, par l'atteinte au plus tôt des objectifs de neutralité carbone et de zéro artificialisation nette des sols, je vous prie de bien vouloir tenir compte de mes observations.

Cordialement,